ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Professions medicales

Question écrite n° 11798

Texte de la question

M Philippe Vasseur attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur le vieillissement croissant de la population francaise. Il en resulte l'apparition de problemes majeurs dans le domaine social et medical. Les precedents gouvernements en ont deja pris conscience : c'est ainsi qu'en mai 1988 ont ete creees deux options de perfectionnement permettant aux medecins de se preparer a leurs nouvelles responsabilites dans ce domaine des soins aux personnes agees : « la capacite en gerontologie clinique » pour le generaliste soucieux d'adopter ses connaissances ; « le diplome d'etudes superieures complementaires en geriatrie » (DESC), plus specialement destine a qualifier des medecins hospitaliers a des fonctions de responsabilite et d'enseignement en ce domaine. Ces mesures ne pourront evidemment etre appliquees que si chaque CHU dispose des moyens lui permettant d'assurer a son meilleur niveau cet enseignement. La nomination dans chaque faculte d'au moins un enseignant gerontologue authentique s'impose donc pour permettre la diffusion d'une discipline essentielle qui, par ailleurs, devra prendre une place obligee dans le programme des etudes medicales de base. Or, malgre plusieurs recommandations adressees aux doyens, rares sont les facultes de medecine francaises ayant organise un enseignement de la geriatrie. Il n'en est, helas, pas de meme chez nos partenaires europeens. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage la creation d'une intersection de gerontologie clinique afin d'individualiser sur le plan universitaire cette discipline, en definissant clairement les postes correspondants et leurs conditions d'attribution, afin que chaque faculte en soit dotee dans les cinq annees a venir. Une procedure comparable a deja ete employee avec succes pour la creation et l'enseignement de la medecine du travail, de la pharmacologie clinique et de la sante publique.

Texte de la réponse

Reponse. - Le vieillissement croissant de la population francaise constitue un probleme dont la dimension n'echappe pas au Gouvernement. En ce qui concerne les etudes medicales, des mesures ont ete prises par la creation d'un diplome d'etudes specialisees complementaires de geriatrie et d'une capacite de gerontologie. D'autre part, il est indique a l'honorable parlementaire que l'article 12 du decret no 87-31 du 20 janvier 1987 relatif au Conseil national des universites ne permet pas l'institution d'intersection a titre permanent ; il autorise en revanche le ministre charge de l'enseignement superieur a reunir, pour repondre au besoin d'un recrutement particulier, des intersections constituees par des representants de sections ou de sous-sections distinctes. Rien ne s'oppose donc a la reunion de jurys intersectionnels en gerontologie clinique lorsque la nature de l'emploi mis au recrutement le justifie. Toutefois, il ne semble pas que les modalites de recrutement, puissent en regle generale avoir un effet determinant sur l'implantation de cette discipline, s'il n'existe pas, au prealable, une volonte en ce sens des responsables des etablissements. Il convient de rappeler, en effet, que les affectations de postes de professeur des universites-praticien hospitalier sont annuellement decidees par les deux ministres de tutelle, au vu des propositions formulees conjointement par les directeurs des unites de formation et de recherche (UFR) et des centres hospitaliers regionaux, apres consultation du conseil de l'UFR et de la commission medicale d'etablissement. Tout projet de recrutement doit donc necessairement emaner des autorites locales et tenir compte des besoins et emplois disponibles dans l'etablissement. Les demandes qui, a

l'occasion de la revision des effectifs pour 1989/1990 ou au cours d'operations ulterieures, pourront etre formulees en faveur de la gerontologie, lorsqu'elles s'inscriront dans une perspective hospitalo-universitaire, ne manqueront pas d'etre examinees avec attention.

Données clés

Auteur : M. Vasseur Philippe
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11798
Rubrique : Enseignement superieur
Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale
Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 avril 1989, page 1741